



Demander la nationalité française

Par **sissi94**, le **05/09/2011** à **13:49**

Bonjour,

Je réside en France depuis 2004 en situation régulière (carte de séjours de 10 ans). Je suis maman d'un enfant français depuis janvier 2010 et mariée à son papa français depuis août 2010. Puis-je avoir droit à la nationalité française sans attendre d'accomplir les 5 ans de vie commune ?

Merci.

Par **mimi493**, le **05/09/2011** à **13:53**

L'acquisition de la nationalité par déclaration pour cause de mariage avec un Français, exige 4 ans de mariage (elle peut être annulée si vous rompez la vie commune dans les 2 ans suivant l'acquisition)

L'acquisition de la nationalité par décret exige, entre autres, 5 années de présence régulière en France (2004+5 = 2009)